

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01127 Numéro SIREN : 820 389 054 Nom ou dénomination : 3BF

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001075

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001075**
n° de gestion : **2016B01127**
n° SIREN : **820 389 054 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 13/03/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

3BF - Société par actions simplifiée
901 avenue Alphonse Lavallée 83210 la Farlede -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



709017

3BF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 901 Avenue Alphonse Lavallée
83210 LA FARLEDE
820 389 054 R.C.S. de TOULON

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/01/2018

L'an Deux Mille Dix-Huit,
Le 02 janvier à 10h00,
Au siège social à LA FARLEDE,

Les associés de la société 3BF au capital de 20 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président, effectuée conformément aux dispositions en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. BARRALIS Jérémie, président et associé.

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés, détiennent ensemble la majorité requise pour délibérer, et, qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Il est rappelé que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rémunération du Président.

Sont déposés devant l'Assemblée et mis à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- La feuille de présence.
- Le rapport du Président.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il est précisé que tous les documents prescrits par la loi et les règlements, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus.
L'Assemblée reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.

La discussion est ensuite déclarée ouverte.

La résolution, figurant à l'ordre du jour, est mise aux voix :

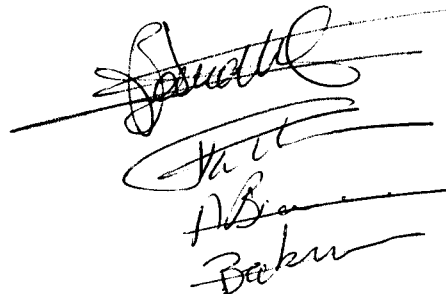
Première résolution

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer M. BARRALIS Jérémie, pour ses fonctions de Président, pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

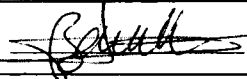
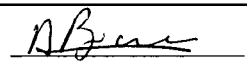
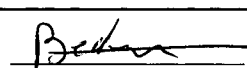
Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.


B
FE

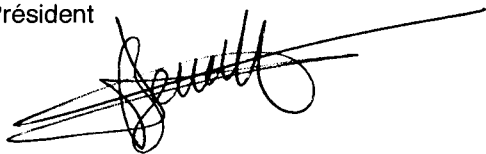
3BF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 901 Avenue Alphonse Lavallée
83210 LA FARLEDE
820 389 054 R.C.S. de TOULON

Feuille de présence Assemblée Générale Ordinaire du 02/01/2018

	Nombre de titres	Nombre de voix	Signature
M. BARRALIS JérémY	6 000	6 000	
Mme FLATTOT Elodie	800	800	
SARL CCAFE	3 000	3 000	
SARL MAS MILANO SRL	10 200	10 200	
	20 000	20 000	

Le Président de séance soussigné certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que4.....
associés sont présents ou représentés, totalisant ...20 000... titres ayant droit de vote, auxquelles sont attachées
.....4..... voix.

Le Président



3BF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 901 Avenue Alphonse Lavallée
83210 LA FARLEDE
820 389 054 R.C.S. de TOULON

RAPPORT DE GESTION

Sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Activité de la Société

Notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 270 837 €.

L'analyse de l'activité se traduit par les résultats suivants :

- Résultat d'exploitation : 26 048 €
- Résultat courant avant impôt : 25 021 €
- Résultat exceptionnel : -21 720 €
- Résultat net : 3 301 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous poursuivons tous nos efforts pour développer nos résultats, tout en continuant à surveiller nos charges pour les maintenir à leur juste niveau.

Résultats - affectation

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 3 301 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante:

- Report à nouveau afin d'apurer des pertes antérieures pour 3 301 €

Total égal au bénéfice de l'exercice de 3 301 €

Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

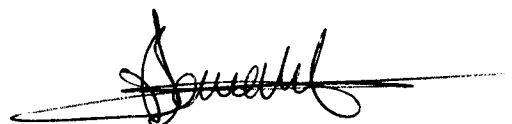
Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 720 €.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

le Président



3BF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 901 Avenue Alphonse Lavallée
83210 LA FARLEDE
820 389 054 R.C.S. de TOULON

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30/06/2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf,
Le 30 juin à 10h00,
Au siège social à LA FARLEDE,

Les associés de la Société 3BF au capital de 20 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président, effectuée conformément aux dispositions en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. BARRALIS Jérémie, Président et associé.

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés, détiennent ensemble la majorité requise pour délibérer, et, qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Il est rappelé que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- approbation desdits comptes et conventions ; quitus au Président,
- affectation du résultat,
- rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Sont déposés devant l'Assemblée et mis à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2018,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion et le rapport spécial du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il est précisé que tous les documents prescrits par la loi et les règlements, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

L'Assemblée reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial du Président.

La discussion est ensuite déclarée ouverte.

Les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

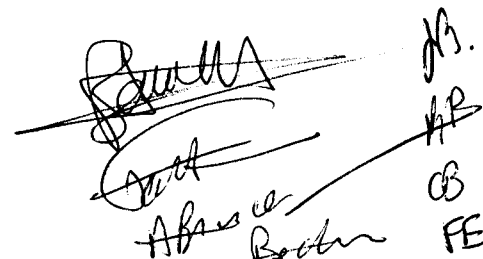
Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3 301 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 720 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


Handwritten signatures and initials, including 'AB' and 'FE'.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- Report à nouveau afin d'apurer des pertes antérieures pour 3 301 €

Total égal au bénéfice de l'exercice de 3 301 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

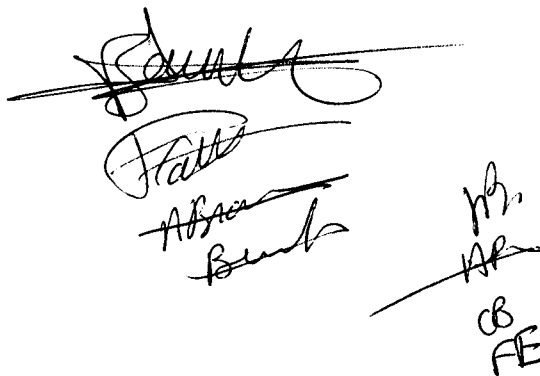
L'assemblée générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code du commerce n'est intervenue au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.


The block contains several handwritten signatures. On the left, there are three signatures: the first is crossed out with a horizontal line, the second is 'Fallu', and the third is 'Bouch'. To the right of these, there is another signature 'ABAC' and a signature 'Bouch'. Further to the right, there is a signature 'M.' and another signature 'AB' which is also crossed out with a horizontal line. Below the crossed-out 'AB' signature, the letters 'FE' are written.

3BF
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 901 Avenue Alphonse Lavallée
83210 LA FARLEDE
820 389 054 R.C.S. de TOULON

Assemblée générale ordinaire du 30/06/2019
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018

PROJET DE RÉSOLUTION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 3 301 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Report à nouveau afin d'apurer des pertes antérieures pour 3 301 €

Total égal au bénéfice de l'exercice de 3 301 €

RÉSOLUTION VOTÉE

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

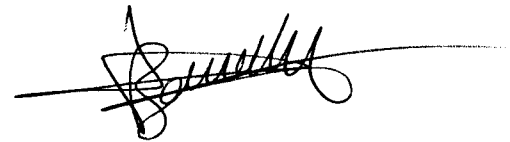
- Report à nouveau afin d'apurer des pertes antérieures pour 3 301 €

Total égal au bénéfice de l'exercice de 3 301 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

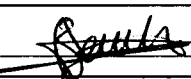
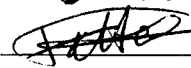
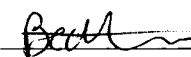
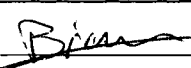
Le Président



3BF

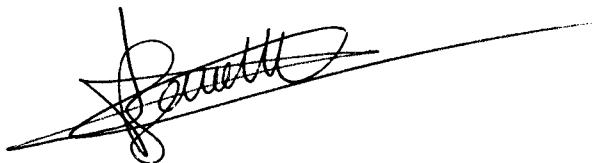
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 €
Siège social : 901 Avenue Alphonse Lavallée
83210 LA FARLEDE
820 389 054 R.C.S. de TOULON

Feuille de présence Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2019

	Nombre de titres	Nombre de voix	Signature
M. BARRALIS JérémY	6 000	6 000	
Mme FLATTOT Elodie	800	800	
SARL CCAFE	3 000	3 000	
SARL MAS MILANO SRL	10 200	10 200	
	20 000	20 000	

Le Président de séance soussigné certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que4.....
associés sont présents ou représentés, totalisant 20000..... titres ayant droit de vote, auxquelles sont attachées
.....4..... voix.

Le Président



Désignation de l'entreprise Sas 3BF					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 901 AV ALPHONSE LAVALLEE					83210 LA FARLEDE				
SIRET 82038905400017									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 22				
					Exercice N clos le 31/12/2018				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	10 000	016	5 416	4 584		
	Immobilisations corporelles*		028	34 332	030	10 606	23 726		
	Immobilisations financières * (1)		040	4 500	042		4 500		
	Total I (5)		044	48 832	048	16 021	32 810		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	671	052		671		
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	20 575	070		20 575		
		Autres* (3)	072	4 407	074		4 407		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	46 444	086		46 444		
	Charges constatées d'avance*		092	782	094		782		
	Total II		096	72 879	098		72 879		
	Total général (I + II)		110	121 711	112	16 021	105 690		
PASSIF							Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		20 000			
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées *			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132					
	Report à nouveau			134		-9 854			
	Résultat de l'exercice			136		3 301			
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142		13 447			
Provisions pour risques et charges Total II			154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		24 822			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		22 818			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 39 686)			172		44 603			
	Produits constatés d'avance			174					
Total III			176		92 243				
Total général (I + II + III)			180		105 690				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	14 913	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

C. J. J. J.

[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas 3BF

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{	biens	{	215	214				
			services *		217		45 036	218	270 837	
			intracommunautaires							
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée*							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	270 837		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises)*							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	-20	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : 4 129 - immobilier :)							242	189 251	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 219)							244	2 091	
	Rémunérations du personnel*							250	18 496	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	867	
	Dotations aux amortissements*							254	7 423	
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	26 682		
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	300					
Total des charges d'exploitation (II)							264	244 789		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	26 048		
Produits financiers (III)		280	52	Charges financières (V)		294	1 079			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 219 bis)		347		}	300	21 720			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	3 301		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	3 301	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles*							322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330	720		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44. octies et octies A)	987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990						
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992							
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			350	1 081		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	2 940	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							356		
	Déficits antérieurs reportables : * 11 628 dont imputés sur le résultat :								360	2 940
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas 3BF						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	10 000	412		414		416	10 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	917	442		444		446	917		
	Installations générales agencements divers	450	25 193	452		454		456	25 193		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	8 222	472		474		476	8 222		
Immobilisations financières		480	4 500	482		484		486	4 500		
TOTAL		490	48 832	492		494		496	48 832		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	2 082	502	3 333	504		506	5 416		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	193	532	115	534		536	307		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 934	542	2 519	544		546	6 453		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 389	562	1 456	564		566	3 845		
TOTAL		570	8 599	572	7 423	574		576	16 021		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 16 % pour les entreprises à l'IR. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas 3BF

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	11 628
Déficits imputés	983	2 940
Déficits reportables	984	8 688
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	8 688

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	40 022
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	34 863
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.